Citoyens dont le fournisseur de soins de santé primaires fait partie d'une pratique de groupe

Unité : %

	Année 2022
Province	
Nouveau-Brunswick	**30,0**
Zones de santé	
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	**29,2**
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	**26,1**
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	**30,9**
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	**28,3**
Zone 5 - Région de Restigouche	**15,5**
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	**44,8**
Zone 7 - Région de Miramichi	**28,2**

À propos

Cet indicateur est le pourcentage de citoyens dont le fournisseur de soins de santé primaires fait partie d'une pratique de groupe.

Source

Sondage sur la santé primaire et Sondage sur les soins primaires

Calculs

Cet indicateur est basé sur les répondants qui ont un médecin de famille ou une infirmière praticienne. Cet indicateur est calculé en divisant le nombre de répondants qui ont dit « oui » par le nombre de répondants qui ont répondu « oui, non ou je ne sais pas » à la question : Est-ce que votre médecin de famille ou votre infirmière praticienne fait partie d'une pratique de groupe ? Cela signifie que d'autres médecins et/ou infirmières praticiennes ont accès à l'ensemble de votre dossier médical et vos antécédents médicaux, et qu'ils peuvent vous voir lorsque votre médecin de famille ou votre infirmière praticienne n'est pas disponible.

Unité	Code du CSNB
%	PC_GRP01_2

Légende
s.o. = Sans objet / donnée non disponible
S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon